

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 026-6093/19/BM**

#### **■ Demande de subvention d'investissement relative au financement de l'opération de ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Martigues/Port de Bouc MET 19/11324/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine approuvé par la Métropole Aix-Marseille-Provence par délibération n° TRA 001-1376/16/CM du 15 décembre 2016, place l'innovation et la complémentarité entre les modes de transports au cœur de sa première phase d'actions des années 2017 à 2020.

Il décrit un projet de réalisation en une vingtaine d'années d'un système de transport intégré pour la deuxième métropole française et se donne pour objectif, d'ici 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

Au niveau métropolitain, le développement de l'intermodalité passe par la mise en œuvre de lignes locales de transport collectif efficaces et coordonnées avec les modes lourds comme les TER ainsi que les lignes Métroexpress et les futures navettes maritimes. C'est dans cette logique, afin de compléter la chaîne de déplacements, qu'est inscrite la ligne de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) Martigues/Port de Bouc.

Elle desservira directement ou à moins de 500 mètres : 68% des habitants du Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) de Martigues et 67% des habitants du CUCS de Port de Bouc.

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

La ligne de BHNS dessert :

- Les centres villes de Martigues et Port-de-Bouc aux fonctions plurielles (habitat, commerces, loisir, équipements...)
- Des secteurs commerciaux : C. Mille à Port de Bouc, Canto-Perdrix à Martigues
- Des grands générateurs ponctuels de déplacements : l'hôpital de Martigues, des lycées, des collèges....

Le projet de BHNS présente les caractéristiques suivantes :

- 15 kilomètres de longueur de ligne
- Longueur des sites propres unidirectionnels : 2.600 mètres
- Longueur des sites propres bidirectionnels : 1.100 mètres
- 38 stations intermédiaires desservies
- Longueur des sites propres unidirectionnels : 3.250 mètres et 4.500 mètres avec vélos
- Longueur des sites propres bidirectionnels : 6.500 mètres
- Utilisation de bus standard

Le projet de BHNS est empreint d'un grand pragmatisme qui se traduit par :

- Des aménagements de sites propres ouverts à l'ensemble des lignes de bus et ciblés sur les sections où la perte de temps des bus est la plus forte, principalement en amont des carrefours ;
- La mise en place de dispositifs de priorité à tous les carrefours à feux des itinéraires ;
- L'implantation de feux tricolores équipés de dispositifs de priorité sur les carrefours giratoires les plus stratégiques ;
- La réalisation systématique d'aménagements cyclables sur les voies où sont réalisés des travaux en faveur des transports en commun ;
- La réalisation ou le renforcement des pôles d'échanges visant à développer l'intermodalité entre les BHNS, les TER, les lignes express interurbaines, les bus de desserte locale et la future navette maritime projetée sur l'Etang de Berre.

Un projet de prolongement vers la zone d'activité des Etangs sur la commune de Saint-Mitre-les Remparts est à l'étude.

#### **Calendrier prévisionnel :**

- 2017/2018 : Désignation de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et études de faisabilité
- 2019 : Désignation du Maître d'œuvre et démarrage des études de conception
- 2020 : Finalisation des études de conception et désignation des entreprises de travaux
- 2021/2022 : Travaux

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

#### **Coût prévisionnel :**

Le coût total prévisionnel de l'opération (études et travaux) est évalué à 15.600.000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Etat Grenelle	18.14 %	2.830.000 € HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	5.19 %	810.000 € HT
Métropole Aix-Marseille-Provence	76.67 %	11.960.000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>100.00 %</b>	<b>15.600.000 € HT</b>

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Où il le rapport ci-dessus,  
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Martigues/Port-de-Bouc ;
- Que dans ce cadre il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier l'Etat et la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution et de signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Annexe Transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, opération numéro 2013700100 rattachée au programme 49 Code AP 137490TP

Les recettes seront constatées dans le budget Annexe Transport 2019 et suivants. Opération n°2013700100 Nature : 1311 – 1312 – 1314 – 1317 – 1318.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019